

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 03/12/2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

Nombre de Conseillers

présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

**Excusée** : Mmes et MM. MORICEAU Marie-Annick, TESSIER Dominique, GALLARD Corine,

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,  
Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

DCM2024-12-117 **Offre Valôcime – gestion antenne relais :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en septembre 2018, la commune avait souscrit un contrat de bail avec la SA ORANGE France pour permettre l'implantation (emplacement technique d'environ 50m<sup>2</sup> sur la parcelle AB 270), la mise en service et l'exploitation des équipements techniques de l'antenne relais.

En juillet 2020, ORANGE SA et ATC France ont établi un partenariat sur le long terme visant à héberger les équipements techniques (antennes radio) d'ORANGE SA sur une partie du parc de plus de 3000 pylônes de radio télécommunication en exploitation appartenant à ATC France et à céder à ATC France un certain nombre de pylônes construits par ORANGE SA. C'est ainsi qu'une convention de mise à disposition du terrain a été signée avec ATC France le 14 septembre 2022.

La société VALOCIME a été créé en 2017. Etablie à MALKOFF (92), elle est spécialisée dans le secteur d'activité des télécommunications sans fil. Elle propose de reprendre le contrat d'ATC France aux conditions suivantes :

Termes de la convention présentant des différences	VALOCIME
Loyer annuel	3 000.00€ Revalorisation 0.5%/an Si extension : rien de prévu
Jouissance	Les modifications et extensions seront réalisées sans l'accord de la commune. Si l'occupant (ATC ou autres) procède à des modifications, Valocime pourra apporter gracieusement son conseil à la commune sous réserve qu'elle en fasse la demande par écrit

Droit de préférence	Veut avoir copie de l'offre de tiers
Responsabilité et sécurité	S'assure de la conformité des éléments d'infrastructure des occupants et non des éléments techniques (antenne, câbles)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Charge monsieur le Maire de prendre attache avec la société ATC France, actuelle détentrice du bail pour échanger sur les conditions contractuelles.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

